

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Un avenir 100 % énergies renouvelables

Finissons-en avec les idées reçues !

Le point sur...
**l'obligation de
rénovation énergétique
des logements**

« Il faut agir en faveur
des renouvelables
**dans le cadre d'un
plan de relance** »

**Une boîte
à outils** pour
les nouveaux
élus municipaux

« **À** force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. » La pandémie du Covid-19 et le confinement dont nous sortons plus que jamais mobilisés font écho aux propos du philosophe et sociologue Edgar Morin. Aujourd'hui, alors que des plans de relance économique dotés de milliards d'euros sont discutés aux échelles françaises et européennes, les décideurs ne peuvent plus rester aveugles, sourds et sans réactions face aux crises à venir.

Notre environnement et nos modes de vie ont un impact sur notre santé, et cette crise sanitaire sans précédent nous rappelle que notre survie et notre bien-être à tous vaut infiniment plus que la recherche de profits à court terme. La réponse des pouvoirs publics doit ainsi être efficace, immédiate et clairement

orientée vers un avenir énergétique crédible – celui du 100 % énergies renouvelables – et vers la lutte contre les réchauffements climatiques. C'est la seule façon de protéger les citoyens, en particulier les plus vulnérables que notre monde de compétitivité laisse au bord de la route.

Après la crise, la transition

**JEAN-BAPTISTE
LEBRUN**

DIRECTEUR DU CLER,
RÉSEAU POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition écologique porte ces

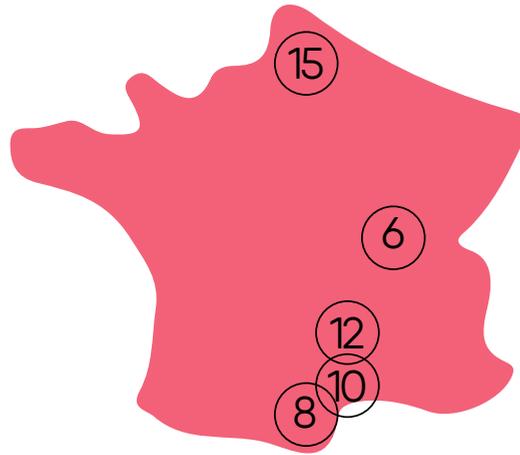
valeurs de solidarité et d'humanisme, qui sont aujourd'hui relayées par de nombreux acteurs de terrains, élus ou citoyens, comme les « 150 » rassemblés au sein de la Convention citoyenne pour le climat. Il est l'heure pour l'État de faire siennes les propositions de cette assemblée, et d'écouter les appels du terrain. Il peut effectuer les bons investissements, poser le cadre qu'il faut dès à présent, renforcer le pouvoir des collectivités locales et des services publics, facteurs de cohésion sociale et de solidarité.

Bien sûr, pour construire ce monde d'après, il doit compter sur l'intelligence de terrain et les solutions qui ont déjà montré leur efficacité et qui irriguent ce nouveau dossier de *Notre énergie*.

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Lebrun
Rédactrice en chef : Jane Méry
Ont participé à ce numéro : Claire Baudiffier,
Jean-Baptiste Lebrun, Jane Méry
Édition : Claire Baudiffier
Création & réalisation graphique : Audrey Elbaz
Photo de couverture : Ferles de Figeac INSS : 2679-2079





Finissons-en avec les idées reçues !

Convaincus que la transition énergétique est une chance, un nombre toujours croissant de villages et de villes ont entrepris leur transition énergétique. Ils font le choix d'une consommation plus sobre de l'énergie et d'une production locale d'énergies renouvelables (EnR). Tous les jours dans les territoires, ces porteuses et porteurs de projets se confrontent à beaucoup d'idées reçues tenaces... auxquelles ils répondent dans ce nouveau dossier de *Notre énergie* : leurs témoignages de professionnels aguerris démontrent aux défenseurs des énergies « conventionnelles » comme le charbon, le pétrole, le gaz ou le nucléaire, qu'un avenir 100 % EnR est crédible, à condition de le bâtir ensemble.

4

« Il faut surmonter une forte résistance au changement »

ENTRETIEN AVEC MARC JEDLICZKA, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION HESFUL

6

« Le 100 % EnR, ce n'est pas possible ! »

En Bourgogne, Tramayes a fait sa mue énergétique

8

« Les projets d'énergie renouvelable bénéficient à des grands groupes, pas aux entreprises locales et aux territoires »

Dans l'Aude, Soleil du Midi défriche les énergies citoyennes, locales et coopératives

9

« La méthanisation encourage le maintien d'un modèle d'agriculture intensive »

Pour Solagro, « avec la méthanisation, la course à l'agrandissement n'est plus un objectif »

10

« Le développement du bois énergie épuise les forêts »

Hérault : du bois-énergie oui, mais du bois local !

11

« Beaucoup de gens ayant installé du solaire ont été victimes de malfaçons »

« La qualification des installateurs permet d'éviter les erreurs »

12

« L'éolien ne crée pas d'emplois et détruit l'attractivité du territoire »

En Aveyron, l'énergie est une politique locale structurante

14

« Les grands parcs solaires suppriment des terres agricoles »

Pour Alisée, « un projet énergétique peut redonner sa vocation agricole à une terre délabrée »

15

« L'énergie, c'est trop compliqué, laissons ça aux ingénieurs ! »

Près de Lille, une Amap de l'énergie

+

16 Tribunes

18 Actualités

22 Boîte à outils

MARC JEDLICZKA

« Il faut surmonter une forte résistance au changement »



Coût exorbitant, production trop faible, menace pour nos industries, intermittence ingérable pour le système électrique... Les clichés qui collent à la peau des énergies renouvelables n'ont plus lieu d'être, estime le directeur de l'association Hespul, également membre de négaWatt. Malgré tout, de nombreux conservatismes doivent être combattus.

Quels sont les clichés les plus persistants sur les énergies renouvelables ?

Les études sur l'opinion des Français vis-à-vis des différentes sources d'énergie ont toujours placé les renouvelables très largement en tête, avec, pour certaines d'entre elles comme le photovoltaïque et l'éolien, des scores qui ont même tendance à augmenter. Et pourtant, ce sont aussi celles qui font l'objet du plus grand nombre de critiques de toutes sortes, allant du lait des vaches qui tourne jusqu'à la très fameuse intermittence, prétendu talon d'Achille qui les disqualifierait d'office. On leur reproche leurs coûts astronomiques et des mécanismes de soutien qui ne serviraient qu'à faire tourner des usines chinoises, mais cette idée reçue, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, est infondée.

Pourquoi ces idées reçues sont-elles mensongères selon vous ?

Sur ce dernier point qui concerne principalement le photovoltaïque, on peut facilement relativiser le problème : les modules, dont le coût continue à baisser

spectaculairement, ne représentent guère plus de 25 % d'un système installé. L'essentiel de la valeur ajoutée se trouve plutôt du côté de l'installation et de l'exploitation. Par ailleurs, la délocalisation de l'industrie est avant tout une affaire de non-choix politique à l'époque où l'Europe était très largement en avance sur le reste du monde et aurait pu se donner les moyens de protéger cette industrie stratégique contre les délocalisations. Des projets importants évoqués dans le cadre du plan de relance et du Green Deal aujourd'hui pourraient changer la donne.

L'intermittence représente-t-elle l'obstacle majeur à un scénario énergétique 100 % EnR ?

Côté intermittence, chaque jour qui passe apporte de nouvelles preuves de la faisabilité d'un scénario 100 % EnR. Après la solution de stockage massif de l'énergie dans les infrastructures gazières via l'hydrogène et la méthanation (« power-to-gas »), c'est maintenant Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF, qui affirme que l'on saurait déjà aujourd'hui faire fonctionner un système électrique alimenté à 100 % par des sources intermittentes avec des technologies disponibles – en conclusion d'un programme de recherche mené avec ses homologues de huit pays européens ⁽¹⁾. Certes, cela demanderait une adaptation du

réseau avec des investissements relativement lourds s'ils se réalisaient aujourd'hui, mais il n'y a pas d'urgence puisque ce n'est qu'au-delà de 70 % à 80 % de sources variables qu'elle devient critique, ce qui laisse le temps (au moins une quinzaine d'années) pour développer les bonnes solutions via des activités de recherche et de démonstration afin d'en réduire les coûts quand le moment de les mettre en œuvre sera venu.

Techniquement, il est donc possible de relever de nombreux défis ?

Le problème principal n'est définitivement plus celui des technologies de production et d'adaptation du réseau ni même de leur coût – surtout si l'on inscrit comme il se doit la sobriété et l'efficacité au premier rang des actions à mener –, mais celui de la structure actuelle du marché de l'électricité. Il n'est absolument pas adapté aux moyens de production à coût marginal nul comme les renouvelables (et dans une moindre mesure le nucléaire). Nous venons d'ailleurs d'en faire l'expérience ! Du fait de la baisse drastique de la consommation, la crise du coronavirus a transporté d'un coup le système électrique européen à la situation de 2030 en termes de part des renouvelables dans le mix électrique (à condition que nos objectifs soient tenus bien sûr). Et que s'est-il passé ? Sur le plan technique, strictement rien en ce qui concerne la sécurité ou la qualité d'approvisionnement des entreprises comme des ménages avec pourtant près de 40 % de sources intermittentes à certains moments sur la plaque européenne. Par contre, le marché de l'électricité s'est affolé à la baisse !

C'est le marché qui n'est donc pas prêt au 100 % EnR ?

Il faut changer de point de vue : lorsque les énergies renouvelables seront majoritaires et plus tard largement dominantes, les signaux envoyés aux acteurs du marché, qu'ils soient producteurs, consommateurs ou « stockeurs » ne devront plus être fondés sur la seule loi de l'offre et de la demande, mais sur les besoins techniques du réseau pour qu'il continue à fonctionner. Réglage de la fréquence, gestion du courant réactif et des congestions, inertie... ce sont les

services système, aujourd'hui fournis par les alternateurs géants des centrales nucléaires, gaz ou charbon, qui seront les principaux enjeux demain.

Comment transformer ce système ?

Cet enjeu crucial doit désormais être mis en haut de l'agenda de transformation du système électrique pour qu'il puisse participer à la transition et non la ralentir. Tout aussi essentiel : l'évolution des métiers, des outils et des pratiques professionnelles des acteurs publics et privés pour que tout le monde tire dans le même sens ! Mais cette évolution nécessite un vigoureux effort de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, car il faut surmonter une forte résistance au changement, et contrer la parole de certains experts autoproclamés ayant pignon sur rue, qui reprennent en boucle des contre-vérités et demandent l'arrêt de toute aide au déploiement des énergies renouvelables.

Ce sont donc les représentations du fonctionnement réel et des jeux d'acteurs du système électrique issus du monde d'avant que nous devons remettre en question. Et ceci est loin d'être vrai seulement pour l'électricité, car le biogaz ou la biomasse subissent aussi leurs lots de critiques injustifiées. Mais c'est tout de même dans ce secteur que, logiquement, les résistances sont les plus fortes : alors que les gestionnaires des réseaux gaziers (GRDF et GRT-Gaz, filiales d'Engie) défendent désormais une vision « gaz 100 % renouvelables », peut-on imaginer qu'Enedis et RTE, leurs homologues électriques filiales d'EDF, leur emboîtent le pas ?

(1) www.h2020-migrate.eu

PROPOS RECUEILLIS PAR JANE MÉRY, RÉDACTRICE EN CHEF

ALLER + LOIN

Luttons ensemble contre les idées reçues

Les énergies renouvelables coûtent cher, demandent plus d'énergie à fabriquer qu'elles n'en restituent et détruisent des emplois. Qui n'a jamais entendu ces affirmations ? Elles sont pourtant presque toujours erronées ! Depuis 2014, le CLER, en partenariat avec le Réseau action climat et l'association Hespul, vous explique pourquoi dans une publication dédiée, *Energies renouvelables : en finir avec les idées reçues !* (réédition janvier 2016) est disponible en téléchargement sur notre site Internet. L'association négaWatt a de son côté conçu le site *Décrypter l'énergie* pour apporter des réponses aux idées reçues sur divers thèmes de la transition énergétique.

www.decrypterlenergie.org

Comment Tramayes a fait sa mue énergétique

Installation d'une chaufferie bois, rénovation performante de bâtiments municipaux, fourniture en électricité 100 % renouvelable... Cette petite commune de Saône-et-Loire multiplie, depuis vingt ans, les actions exemplaires en faveur de la transition énergétique.

Tramayes est une petite commune de 1045 habitants située en Saône-et-Loire, à mi-chemin entre Lyon et Dijon. C'est un territoire agricole, d'élevage, qui possède un centre-bourg actif avec des commerces, une zone artisanale, mais aussi un hôpital et un Ehpad. « *Au début des années 2000, nous devons transformer notre Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme. Pour cela, il fallait y intégrer un Projet d'aménagement et de développement durable, ce qui nous a naturellement amenés, via les services de l'État, à réfléchir sur les actions environnementales qu'il serait possible de mettre en place* », se souvient Michel Maya, maire depuis vingt-cinq ans, réélu cette année.

La municipalité lance alors une étude d'opportunité pour une potentielle chaufferie bois. Elle est à cette époque dotée de plusieurs petites chaudières fioul qui alimentent les bâtiments municipaux. Deux scénarios se distinguent. D'un côté, le remplacement par des chaudières plus performantes, mais toujours au fioul, pour un budget de 58 000 euros ; de l'autre, la construction d'une chaufferie bois, pour un total de 1 million d'euros. « *Nous avons opté pour la chaufferie bois*, sourit Michel Maya. *Mise en service en 2006, elle a été financée*

à hauteur de 50 % par diverses subventions (Ademe, Région, Département) et pour le reste, nous avons emprunté sur vingt ans, sans augmenter les impôts, puisque l'emprunt est directement financé par les usagers. » Les réactions des habitants, à ce moment-là, ne sont pas toutes très positives... « *Certains disaient que ça allait polluer, d'autres qu'on n'aurait plus de forêts ou bien encore que l'on verrait défiler les camions d'approvisionnement dans le centre* », se rappelle le maire. Des réunions sont organisées avec l'ONF et les coopératives forestières pour rassurer les habitants. Une visite de chaufferie bois dans les alentours leur est aussi proposée.

Chaufferie bois de 1,2 MW

Au final, la chaufferie, qui s'approvisionne en bois dans un rayon très court (4 kilomètres), dispose d'une puissance maximale de 1,2 MW et alimente les bâtiments municipaux (mairie, école, bibliothèque, salle des fêtes), une soixantaine de logements et l'hôpital, client le plus important. Celui-ci a vu sa facture annuelle passer de 80 000 euros par an avec une chaufferie fioul à 60 000 euros. « *C'est un lourd investissement, mais qui s'amortit très bien. Nous aurons bientôt fini de rembourser et allons pouvoir provisionner pour changer la chaudière, puisque sa durée de vie est estimée à trente ans.* »

Peu de temps après, la petite commune fait un choix alors singulier : celui d'éteindre l'éclairage public. « *Cela a nécessité beaucoup de réflexions, puisqu'il y avait alors peu de retours d'expérience sur ce sujet. Les syndicats d'énergie nous mettaient en garde contre le risque d'incivilités, de dégradations,*

de cambriolages... Nous avons été aidés par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, puis avons mis cela à notre programme pour les élections de 2008 », poursuit Michel Maya. L'équipe réélue a donc appliqué cette promesse de campagne, qui a permis de diviser par quatre la consommation d'électricité : elle est passée entre 2007 et 2017 de 100 000 kWh à 25 000 kWh – avec également en parallèle des remplacements de lampadaires. « Et nous n'avons finalement pas constaté, depuis dix ans, d'augmentation des incivilités. »

Batailles et rénovations

Dans les années 2010, c'est sur la rénovation énergétique des bâtiments municipaux que la commune se penche. « Nous avons débuté par des actions modestes (isolation par l'extérieur et changement des menuiseries) dans la salle des fêtes, puis sommes passés à une rénovation plus lourde sur les écoles, grâce notamment à une nouvelle convention TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte, ndlr) signée avec l'État, qui a permis de structurer le financement », détaille Michel Maya. Les écoles maternelle et élémentaire ont été rassemblées dans un même ensemble : une partie a été rénovée et une extension a été réalisée.

« Pour la partie neuve, nous avons utilisé des matériaux biosourcés et, en général, beaucoup travaillé sur les aspects thermiques. » Les nouvelles classes sont opérationnelles depuis le printemps 2019 et la consommation énergétique devrait être divisée par quatre, alors même que la surface a doublé. Si sur le papier toutes ces actions paraissent s'enchaîner plutôt logiquement, Michel Maya indique avoir encore souvent à batailler pour faire accepter des choix – celui des matériaux biosourcés, par exemple – auprès de certains bureaux d'études et maîtrises d'œuvre.

Dernier projet en date de Tramayes, qui lui a valu de nombreux articles dans la presse



nationale, l'atteinte de l'objectif énergie 100 % renouvelable pour les bâtiments municipaux et l'éclairage public. Résultat obtenu grâce au réseau de chaleur biomasse et à l'approvisionnement en électricité verte via Enercoop. Une première du genre pour une commune française. « Les prix ont légèrement augmenté, +7 %, par rapport au fournisseur historique, mais les tarifs sont bloqués sur six ans, alors que par ailleurs, on peut penser que les prix de l'électricité vont être à la hausse chez les acteurs du secteur », développe le maire.

Transmission

Quitte à consommer de l'électricité renouvelable, pourquoi ne pas en produire ? Si des panneaux solaires ont déjà été installés sur la salle des fêtes (pour une puissance de 18 kWc), d'autres sont en réalisation (36 kWc) sous forme d'ombrières sur le parking de l'ancienne gendarmerie, mais aussi à l'étude sur un hangar qui devrait être construit à côté de la chaufferie (36 kWc), ainsi que sur l'hôpital (36 kWc en autoconsommation).

Si Michel Maya, désormais jeune retraité, est fier de tout ce que sa municipalité a pu accomplir, il s'emploie maintenant à transmettre son intérêt et ses compétences en matière de transition énergétique à la nouvelle génération d'élus pour pouvoir passer le flambeau.

PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

Défricher les énergies citoyennes, locales et coopératives

Avec son équipe d'une quinzaine de collaborateurs, l'entreprise Soleil du Midi (SDM) développe et exploite des parcs d'énergie renouvelable dans les territoires. Main dans la main avec les acteurs du terrain, elle essaie de réunir les conditions sociales et techniques qui permettront aux citoyens d'en rester seuls maîtres à bord. D'abord dans un comité de pilotage et de suivi, ensuite en devenant actionnaires. Des efforts collectifs qui sont la marque de fabrique de la structure, tordant le cou à l'idée reçue que seules les grosses sociétés seraient les gagnantes dans le domaine des énergies renouvelables !

Pionnier des énergies citoyennes

SDM est née dans l'Aude en 2007 avec l'envie de développer des petits parcs solaires au sol, bien adaptés aux villages du Languedoc. En phase avec l'intérêt général (amélioration de la stabilité en bout de ligne des réseaux, production équivalente à la consommation d'un village de 200 ou 300 habitants...), ces projets profitent rapidement d'une très bonne acceptabilité auprès des élus, de la population et des autorités.

Entre 2008 et 2011, près d'une dizaine de parcs solaires sont ainsi initiés et construits. Des projets qui séduisent même le Crédit Agricole du Languedoc, qui tend la main à l'entreprise pour l'aider à financer des parcs de 1 million d'euros environ, tout en l'incitant à devenir également exploitant. Mais le moratoire solaire passe par là et, en 2010, casse net la dynamique de toute la filière. Grâce à l'éolien et au premier appel à projets pour des énergies renouvelables citoyennes lancé par la Région Languedoc-Roussillon en 2014, SDM trouve un nouvel élan.

C'est la motivation d'un maire engagé avant l'heure dans la transition énergétique, Jean-Claude Pons, qui permet ensuite au projet de Luc-sur-Aude de se concrétiser. Celui-ci devient, fin 2017, le premier parc solaire 100 % citoyen de France grâce à près de 300 actionnaires. Sa production est entièrement vendue à la coopérative nationale Enercoop.

Dès 2016, les discussions débutent avec la Scic régionale Enercoop Midi-Pyrénées qui se positionne alors pour développer une production locale appartenant aux sociétaires et favorisant les circuits courts. Elles aboutissent finalement à la signature d'un contrat-cadre avec Soleil du Midi qui concrétise l'engagement de l'entreprise de livrer clés en main au moins dix petits parcs solaires. Le premier d'entre eux – tout premier parc coopératif d'Enercoop – est inauguré en 2018 à Auterrive dans le Gers.

Projets pilotes

« En vingt ans, nous avons pu initier de nombreux projets citoyens fondateurs en France de l'énergie citoyenne, se réjouit Benoit Praderie, l'un des fondateurs de SDM. C'est grâce au dynamisme de citoyens, d'élus et à l'engagement d'associations locales que nous parvenons à mener au bout ces chantiers. » Aujourd'hui, la PME poursuit son développement « avec persévérance », pour une production locale d'énergie : des projets pilotes en agrivoltaïsme, des projets éoliens en partenariat 50/50 avec une commune ou à l'aide d'un investissement citoyen, cette fois en Région Pays de la Loire.

UNE CONTRIBUTION DE SOLEIL DU MIDI, MEMBRE D'ÉNERGIE PARTAGÉE

IDÉE REÇUE 3 :

LA MÉTHANISATION ENCOURAGE LE MAINTIEN D'UN MODÈLE D'AGRICULTURE INTENSIVE

« Avec la méthanisation, la course à l'agrandissement n'est plus un objectif »

De 2014 à 2018, l'association Solagro a piloté le projet Casdar Méthalaë, mené auprès d'un panel de 46 exploitations agricoles pratiquant la méthanisation. Trois questions à Céline Laboubée, chargée de projet bioénergies et coordinatrice du programme.

La méthanisation participe-t-elle au développement d'une agriculture intensive ?

Ce n'est pas ce que conclut l'étude Méthalaë. Globalement, les exploitations qui ont une unité de méthanisation montrent une meilleure efficacité et résilience économiques : la course à l'agrandissement n'est plus un objectif. Sur la période étudiée, la surface agricole utile des 46 exploitations a augmenté moins vite (- 5 % en moyenne) que la moyenne des augmentations des exploitations françaises non liées à un projet méthanisation. Si on se pose la question de savoir si la méthanisation ne s'adresse qu'aux grosses exploitations, tout dépend des modalités de portage. Si un agriculteur veut se lancer seul, il est certain que son exploitation devra déjà être conséquente, puisqu'il va falloir mobiliser un tonnage de matières important. Mais l'intérêt réside plus dans les projets collectifs permettant à des petites exploitations de se regrouper et d'atteindre des tailles de projet méthanisation – aux niveaux technique et économique – intéressantes.

La méthanisation induit-elle une modification des cultures ou l'utilisation de cultures alimentaires ?

La réglementation indique de ne pas dépasser 15 % de culture alimentaire dédiée à la méthanisation en moyenne glissante sur trois ans. En cas de dépassement, les tarifs d'achat sont réduits. Par ailleurs, l'introduction de culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive) – qui se développe à mesure que les connaissances et les pratiques

autour de la méthanisation avancent – permet de repenser les rotations de cultures. Les sols ne sont plus laissés à nu et sont ainsi protégés de l'érosion. Les parties aériennes des plantes sont utilisées pour alimenter le méthaniseur, mais les parties racinaires sont laissées et apportent de la matière organique au sol : son équilibre et sa santé sont ainsi préservés. Le fait d'implanter des Cive va interroger l'agriculteur et demander un savoir-faire technique, puisqu'il peut y avoir un risque de concurrence en eau et qu'il faut aussi réfléchir à l'adéquation des dates de récolte des unes et des dates d'implantation des autres sur des pas de temps plus restreints qu'avec des cultures de vente et des charges de travail parfois élevées.

Qu'en est-il de la fertilisation ?

L'étude a montré une baisse de 20 % en moyenne de la fertilisation azotée minérale dans les 46 exploitations. Certaines exploitations en bio nous ont indiqué que le fait d'avoir un azote organique plus réactif avec la méthanisation avait permis de rendre leur conversion plus pertinente économiquement, avec des rendements proches du conventionnel. Par ailleurs, les éleveurs interrogés ont noté moins de maladies chez les animaux. Les effluents sont stockés moins longtemps (car il faut de la matière fraîche pour alimenter les méthaniseurs), ce qui diminue les émissions d'azote ammoniacal et offre un meilleur air ambiant. Des curages plus fréquents peuvent aussi permettre de réduire le développement des mouches, et donc le stress des animaux. Enfin, les prairies semblent plus appétentes du fait de la fertilisation avec le digestat, qui est désodorisé.

En savoir plus : www.solagro.org

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

Du bois énergie oui, mais du bois local !

Niché dans la petite vallée du Gravezon, Lunas est un bourg paisible de 660 habitants dans le nord de l'Hérault et aux portes du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Pas d'industries, peu d'emplois sur place, mais quelques commerces y apportent un peu d'animation pour les habitants des villages alentour. Il y a cent ans, l'extraction du charbon embauchait sur ce territoire qui était alors très animé. Une agriculture ancestrale sur les restanques (terrasses) s'était développée, entretenant très bien ce paysage vallonné. Le bois local était notamment souvent utilisé comme étais (poutres) dans les mines.

Mais cette époque s'en est allée. L'agriculture a depuis régressé et les bois ont gagné du terrain, cernant de près les hameaux de cette commune. Comme une grande partie de ces boisements est spontanée, ils n'ont pas beaucoup intéressé les scieries. Les plus proches se situant à 40 kilomètres de là, au mieux. En revanche, ce bois pouvait très bien se prêter à la production d'énergie.

Un réseau de chaleur fédérateur

Un groupe d'habitants s'est ainsi formé avec le projet de créer un réseau de chaleur alimenté en plaquettes de bois, pour les maisons du centre-bourg. Déjà impliqués dans d'autres projets citoyens de production d'énergie renouvelable, ils avaient en effet la ferme conviction non seulement que les renouvelables valent mieux que le fossile ou le fissile, mais aussi qu'en matière économique, il faut privilégier le local. Un tel projet ne se montant pas d'un claquement de doigts, ils ont donc dû s'entourer de compétences professionnelles et de bonnes volontés pour le peaufiner.

L'association des Communes forestières de l'Hérault a réalisé, en février 2017, une

préétude démontrant l'intérêt du projet, avant que l'association des habitants, rejointe par la mairie, ne confie l'étude technique proprement dite à un bureau d'études spécialisé. Des lieux possibles d'installation du générateur et de son silo d'approvisionnement en copeaux sont identifiés, ainsi que la longueur du circuit de tuyaux à enterrer, le nombre de logements et bâtiments publics qui pourraient être bientôt desservis (au plus tôt en 2021).

Entretien des paysages

Pendant ces phases d'études, le groupe a voulu travailler particulièrement sur la ressource locale en bois. Visites sur le terrain avec l'Office national des forêts et le Centre régional de la propriété forestière, identification d'essences propices ainsi que des possibilités d'accès, contacts avec des propriétaires forestiers, sans oublier discussions avec certains éleveurs du secteur sensibles à la mise en valeur sylvopastorale. Il a été calculé que le volume à prélever annuellement dans la commune et les communes voisines sera largement couvert par la seule croissance naturelle. Ainsi, on chauffera le bourg et on entretiendra les paysages dans le même temps !

Les autres avantages de cette démarche sont nombreux. D'une part, elle permet de limiter le transport (le hangar de stockage pourrait être construit sur la commune voisine, devenant ainsi partenaire de l'opération), et d'autre part, elle crée de l'emploi sur place pour des bûcherons. Il était en effet important pour les porteurs du projet d'éviter de tomber dans le piège d'un approvisionnement lointain et incontrôlé, tel que pratiqué dans d'autres régions, aboutissant au broyage d'arbres entiers pourtant destinés à des usages plus nobles.

IDÉE REÇUE 5 :

BEAUCOUP DE GENS AYANT INSTALLÉ DU SOLAIRE ONT ÉTÉ VICTIMES DE MALFAÇONS

« La qualification des installateurs permet d'éviter les erreurs »

Magali Roué est directrice pédagogique à l'Institut national de l'énergie solaire Plateforme formation et évaluation (Ines PFE). Ce centre de référence européen accueille chaque année 1000 stagiaires désireux de se former aux thématiques du solaire photovoltaïque, du solaire thermique et de la performance énergétique du bâtiment.

Cette idée reçue sur le solaire vous paraît-elle encore répandue ?

Oui, le solaire est encore victime de nombreux clichés ! L'Ines PFE tente d'y répondre à travers par exemple des conférences gratuites que donne le directeur en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est faux de dire que le solaire est cher aujourd'hui, les panneaux photovoltaïques coûtent en moyenne 45 euros du mètre carré, c'est le même prix qu'un carrelage. C'est tout aussi faux de dire que leur durée de vie est insuffisante, puisqu'on peut garder des panneaux en bon état de fonctionnement entre vingt-cinq et trente ans. Enfin, les modules peuvent être revalorisés en fin de vie (la filière de recyclage est en plein essor) et on ne trouve pas de métaux rares dans le silicium polycristallin. Ces clichés persistent pourtant.

Pourquoi selon vous ?

La période de l'eldorado financier qu'a connu la filière photovoltaïque en 2008 et 2009 l'a sinistrée et pour longtemps. Les entreprises, attirées par la rentabilité, ont posé des panneaux sans être suffisamment formées ! Il y a eu alors de nombreuses malfaçons, mais on ne peut plus dire aujourd'hui que le solaire photovoltaïque est dangereux ou qu'il provoque des incendies. Installation électrique, étanchéité... sont des sujets que nous abordons dans nos formations.

La qualification des installateurs permet d'éviter les erreurs et de rétablir la confiance. Les entreprises qui sont toujours debout sont celles qui proposent un savoir-faire de qualité.

Qui sont les stagiaires de l'Ines ?

Toute la chaîne de la valeur est formée, de l'artisan au bureau d'études, jusqu'à l'exploitant de centrales. Nous formons aussi des enseignants et intervenons spécifiquement pour des étudiants en master. Par ailleurs, des personnes en reconversion professionnelle, ou des électriciens par exemple, peuvent suivre une formation de trente-cinq jours en centre, puis de vingt jours en entreprise, pour devenir référent technique photovoltaïque. Ils viennent de toute la France pour suivre un enseignement très approfondi avec de la pratique sur plateau technique. Nous dispensons aussi les certifications de Qualit'ENR. Beaucoup de nos stagiaires viennent aussi par conviction et intérêt pour la transition énergétique.

Cela va-t-il permettre de changer le regard des Français ?

Oui, je l'espère. Avec l'autoconsommation et la production photovoltaïque sur ombrières pour la mobilité électrique, le marché est reparti très fort et durablement. Le prix du matériel continue de baisser. Même si 85 % des panneaux sont importés d'Asie, en Europe, on en construit aussi, mais la filière propose un niveau de qualité et d'innovation supérieur, et donc à un coût plus élevé.

En savoir plus : www.ines-solaire.org

UNE CONTRIBUTION DE L'INES, MEMBRE DU CLER

IDÉE REÇUE 6 :

**L'ÉOLIEN NE CRÉE PAS D'EMPLOIS ET
DÉTRUIT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

Quand l'énergie est une politique locale structurante

Le Parc naturel régional des Grands Causses a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire, tout en soutenant le développement économique. Et ça marche !

Créé en 1995 dans le sud-Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses compte 70 000 habitants dans 93 communes. Structurée autour de la filière AOP Roquefort et du tourisme, l'économie du territoire fait aussi la part belle à la production énergétique, avec de nombreux ouvrages hydrauliques historiques dans la vallée du Tarn. Il accueille ses premières éoliennes dès le début des années 2000. Solaire, hydroélectrique, éolien, bois et méthanisation : les gisements d'énergies renouvelables sont très importants.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit en 2007, alors que le Parc s'engage dans une démarche d'Agenda 21 et décide de se montrer plus ambitieux en se lançant dans un Plan climat énergie territorial (PCET) volontaire. La dynamique se structure peu à peu et profite dès 2015 d'un ensemble d'opportunités financières (appel à projets TEPCV de l'État, contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe, fonds régionaux...) qui lui permettent de renforcer ses moyens humains, ses actions concrètes et son lien avec les collectivités locales.

Attractivité relancée

Le projet de développement durable du territoire est défini pour quinze ans (2007-2022) par une charte. De long terme et partagé entre élus de couleurs politiques différentes, il permet une continuité dans l'action. Premier objectif : atteindre l'équilibre énergétique avec 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Les résultats observés sur les dix premières années d'actions montrent que le territoire est sur la bonne trajectoire

INVESTISSEMENTS

200
millions d'euros
d'investissements
réalisés

dans des grands projets
d'énergies renouvelables
portés par des acteurs
privés depuis vingt ans.

500
millions d'euros
d'investissements
additionnels

dans des grands projets
d'énergies renouvelables
prévus d'ici à 2030,
par des acteurs privés
et publics.

1200 000
d'euros de
recettes fiscales
pour les
collectivités
locales

générées par les grands
projets solaires et
éoliens en 2017.

3 500 000
de recettes
fiscales prévues
en 2030

en lien avec les grands
projets solaires
et éoliens.

INGÉNIERIE



Une équipe de

7

personnes
compétentes sur les
questions énergétiques
dans les collectivités
locales.

UN RÉSEAU DE CHALEUR À SAINT-AFFRIQUE :



7,5
millions d'euros
de travaux

(4 emplois et 350 000
euros d'achat local par
an liés à ce projet).

UNE GRAPPE DE 75 TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES RÉPARTIES SUR 20 COMMUNES :



3 millions d'euros
d'investissements.

3 emplois directs créés
localement pour conduire
le chantier d'installations
sur trois ans.



pour y parvenir et qu'il va même plus vite que prévu. C'est pourquoi le nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) validé en 2019 renforce encore l'ambition : le Parc vise désormais à devenir un territoire solidaire et contributeur des objectifs régionaux (Région Occitanie à énergie positive) et nationaux.

Le territoire aborde l'énergie comme une politique locale structurante, au même titre que l'économie ou l'aménagement. Ainsi, de multiples moteurs de l'action politique s'activent en parallèle : développement économique, emploi local, valorisation des ressources locales, attractivité pour de nouveaux habitants, appropriation et mobilisation habitante...

5 millions d'euros de retombées locales par an

Les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous, sur le plan énergétique comme économique. Avec un faible investissement du territoire dans les grands projets énergétiques jusqu'à récemment, les retombées fiscales annuelles pour le bloc communal à l'échelle du Parc sont déjà de 1,2 million d'euros. Ce montant est amené à tripler si les objectifs du PCAET se réalisent. Parallèlement, le Parc porte la stratégie de réinvestissement de cette fiscalité additionnelle par les collectivités dans le capital des nouveaux projets. Si elle se concrétise, les retombées locales pour le bloc communal feront plus que doubler et dépasseront les 5 millions d'euros par an.

Ainsi, le territoire construit son autonomie énergétique, financière et territoriale, tout en se donnant la capacité de traiter sérieusement les enjeux complexes que sont la mobilité ou l'adaptation au changement climatique.

CE RETOUR D'EXPÉRIENCES EST TIRÉ DU RAPPORT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE : CRÉATRICE DE VALEUR(S) ET MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT (LIRE AUSSI PAGE 22). À LIRE SUR : WWW.CLER.ORG/OUTILS/PUBLICATIONS/

« Un projet énergétique peut redonner sa vocation agricole à une terre délabrée »

Joakim Duval est chargé de projets énergie renouvelable citoyenne pour l'association Alisée, à Nantes. Il est l'auteur du rapport *Concilier agriculture et énergies renouvelables*, diffusé par Énergie Partagée en 2017.

Que représente un projet énergétique pour une agricultrice ou un agriculteur ?

Ce sont souvent des locomotives qui portent les projets localement. Certains d'entre eux ont un esprit d'entreprise, ont l'habitude de monter des projets et d'aller voir la banque. Manier les outils financiers et techniques ne leur font pas peur. Acheter un tracteur ou installer une toiture photovoltaïque requiert les mêmes méthodes, les mêmes compétences. Ils agissent en acteur économique. Bulle photovoltaïque, tarifs d'achats élevés, intérêts financiers : les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles se sont vite emparées du sujet de l'énergie et ont construit leur propre expertise. Les agriculteurs sont aussi très attachés à leur territoire et apportent leurs connaissances du terrain, comme une première analyse de la biodiversité par exemple. S'engager dans un projet de territoire pour plus d'autonomie énergétique redonne une place à l'agriculture dans la société, que les professionnels ont parfois l'impression d'avoir perdue, lorsqu'ils souffrent d'une image négative de pollueur. Le projet énergétique de territoire les ancre de nouveau localement et positivement.

Leurs cultures alimentaires sont-elles remplacées par des cultures énergétiques ?

Non, depuis 2009, une circulaire encadre l'implantation des parcs solaires au sol. Elle impose la réalisation d'une étude d'impact environnementale et requiert l'avis du préfet.

Dans de nombreux cas, les parcs solaires sont implantés dans des terrains dégradés à faible valeur agronomique (décharges, carrières, friches sur des terres agricoles abandonnées). Parfois, c'est même le projet énergétique qui redonne une vocation agricole à une terre qui l'avait perdue, quand un élevage de moutons ou l'installation de ruches vient compléter le projet. C'est le cas par exemple du parc agrisolaire d'Ortaffa (Pyrénées-Orientales) où les panneaux ont été surélevés pour permettre aux moutons de paître en dessous.

Pourquoi cette idée reçue ?

Avant 2009, certains parcs ont été construits sur des terres déclassées qui auraient pu être remises au service d'une culture alimentaire, faute d'encadrement. Les projets menés localement grâce à l'implication des citoyens sont souvent les plus vertueux. Ces acteurs ne recherchent pas la rentabilité à tout prix. Au contraire, c'est le développement harmonieux du territoire, qui permet d'allier alimentation et énergie, qui les motive.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Pour l'agriculteur, c'est la volonté de coupler la production alimentaire et énergétique. C'est un sujet nouveau, de recherche et développement. Des projets pilotes existent comme par exemple l'installation de panneaux amovibles sur des cultures qui changent d'orientation en fonction de l'ensoleillement. Ces solutions reposent sur des algorithmes complexes qui tentent d'optimiser les rendements agricoles et énergétiques. C'est intéressant mais il ne faut pas attendre pour agir, car le potentiel de terrains disponibles pour développer le photovoltaïque au sol est là, comme le scénario négaWatt l'indique.

En savoir plus : www.alisee.org

UNE CONTRIBUTION D'ALISÉE, MEMBRE DU CLER

IDÉE REÇUE 8 :

L'ÉNERGIE, C'EST TROP COMPLIQUÉ, LAISSONS ÇA AUX INGÉNIEURS !

Près de Lille, une Amap de l'énergie

Nicolas Hernigou est fondateur du bureau d'études Cohérence Énergies, installé à Pérenchies, une ancienne cité industrielle du Nord de 8300 habitants. « *Nous accompagnons des opérations d'énergies renouvelables depuis 2008 et avons orienté très tôt notre approche vers l'autoconsommation collective, qui propose un système très vertueux* », explique-t-il.

Fin 2019, la société installe, sur sa propre toiture, des panneaux photovoltaïques pour une puissance de 13 kW. En novembre de cette même année, la réglementation sur le sujet évolue et rend possible la réalisation d'opérations de plus grande ampleur, notamment par l'élargissement du périmètre à 2 kilomètres. « *Nous décidons donc de créer une association, Soleil du Nord, pour que nous, producteurs d'énergie verte, puissions nous mettre en lien avec des consommateurs souhaitant se fournir en électricité locale. Comme une Amap de l'énergie, finalement* », résume-t-il.

« Changer de modèle »

L'objectif est qu'en temps réel, l'électricité produite soit partagée – selon une clé de répartition – à chaque consommateur participant à l'opération. « *L'idée n'est pas là de venir placer de l'argent, mais vraiment d'instaurer une relation producteur-consommateur* », précise Nicolas Hernigou. Pour cela, le consommateur doit bénéficier d'un compteur communicant, adhérer à l'association, être déjà branché sur le réseau basse tension et habiter à 2 kilomètres maximum de la centrale solaire.

C'est le cas de Jack-Yves Delsert : « *Je suis rentré dans l'opération en février parce que je considère qu'il faut changer de modèle et penser à l'après-nucléaire.* » 20 % de la production de la centrale lui sont désormais affectés (pour laisser la place à d'autres

consommateurs), ce qui correspond à 15 % de sa facture. Pour le reste, il continue de faire appel à son fournisseur habituel. « *Il y a un léger surcoût, de l'ordre de 5 à 40 euros pour 1000 kWh consommés annuellement, mais l'offre est proposée à un prix fixe, sur une durée comprise entre deux et vingt ans, alors que le prix de l'électricité ailleurs augmentera très certainement* », précise le producteur.

Pharmacie et bailleur social

Enthousiasmé par ce nouveau projet, Jack-Yves Delsert a très vite été moteur dans l'association et a convaincu la pharmacie d'adhérer au projet. Pour le reste, Soleil du Nord a entamé des discussions avec un bailleur social, Notre Logis. « *Nous avons la conviction qu'il faut expérimenter ce type de modèle et que nous, en tant que bailleur social, avons un rôle majeur à jouer dans le développement de l'autoconsommation collective. Nous en avons donc parlé à nos locataires et trois d'entre eux se sont montrés intéressés. Ils devraient sous peu visiter le site de production et discuter avec l'association pour pouvoir poser toutes leurs questions* », développe Thomas Damay, responsable du pôle patrimoine de Notre Logis.

Une fois que tous les consommateurs de cette première opération seront réunis – un autre ménage et la boulangerie sont aussi intéressés –, l'association va s'employer à détecter d'autres producteurs potentiels. « *J'en ai déjà touché deux mots à un voisin qui a réhabilité un corps de ferme* », sourit Jack-Yves Delsert. « *Le confinement a permis de réfléchir au monde d'après et on sent une appétence particulière pour un modèle résilient* », conclut Nicolas Hernigou.

En savoir plus : www.facebook.com/perenchiesautoconsommationcollective/
PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

Nucléaire

« La centrale de Fessenheim s'arrête enfin définitivement ! »

PAR **SORTIR
DU NUCLÉAIRE**

Le 29 juin 2020 à 23h30, le réacteur 2 de Fessenheim a entamé sa mise à l'arrêt, marquant la fermeture définitive du site. Bientôt, fini la production de déchets hautement radioactifs, les pollutions chimiques, thermiques et radioactives du Rhin, les incidents et pannes en tout genre ! L'épée de Damoclès d'un risque d'accident majeur, qui aurait pu contaminer l'une des plus grandes nappes phréatiques d'Europe, commencera à s'éloigner. Cette fermeture intervient après plus de cinquante ans de mobilisation en Alsace puis partout en France, ainsi que dans les pays riverains. L'Alsace peut enfin tourner la page du nucléaire et envisager l'avenir avec plus de sérénité. Elle pourra ainsi s'investir pleinement dans un changement de modèle énergétique tourné vers la sobriété et les énergies renouvelables.

Cet arrêt était inéluctable, la centrale n'étant pas éternelle. Situé en zone sismique et inondable, en contrebas du grand canal d'Alsace, le site est particulièrement vulnérable à des

aléas non prévisibles. La prolongation de son fonctionnement n'aurait pu se faire sans risques, les cuves des réacteurs, affectées de défauts, n'étant ni remplaçables ni réparables. Tout en prétendant que la centrale était sûre, EDF n'a pas présenté de dossier qui aurait pu en attester en vue de sa quatrième visite décennale, pressentant qu'elle pourrait difficilement remplir les conditions requises. En connaissance de cause, EDF a décidé de ne pas réaliser certains travaux pourtant requis depuis 2012 par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Encore 56 réacteurs en France

Il est choquant qu'EDF ait obtenu de l'État une indemnisation colossale pour cette fermeture, sur le postulat infondé que la centrale aurait pu fonctionner jusqu'en 2041. Le 14 novembre 2019, nous avons déposé plainte devant la Commission européenne pour dénoncer une aide d'État déguisée. La Cour des comptes elle-même a fustigé ce protocole, dans un rapport dénonçant une opération extrêmement avantageuse pour EDF aux frais de l'État.

Aux côtés des associations alsaciennes, nous restons vigilants quant aux risques qui perdureront tant que le combustible usé restera sur le site et aux conditions du démantèlement. Nous nous opposons également au projet d'installation à Fessenheim d'un Technocentre destiné à recycler les ferrailles radioactives. Surtout, la victoire de cette fermeture ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Il reste encore 56 réacteurs en France, dont EDF souhaite prolonger le fonctionnement jusqu'à cinquante ans au moins. Bugey (Ain), Tricastin (Drôme), et tant d'autres centrales méritent aussi d'être fermées ! La France se doit d'engager une transition énergétique digne de ce nom et d'en finir avec le nucléaire, plutôt que de maintenir des centrales dangereuses et envisager la construction de nouveaux réacteurs.

En savoir plus : www.sortirdunucleaire.org

Éolien

« La transition énergétique mérite cohérence et clarté »

PAR **PAR ÉNERGIE PARTAGÉE, CLER, FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE, AMORCE, ENERCOOP, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, FONDATION NICOLAS HULOT, RÉSEAU ACTION CLIMAT, LABO DE L'ESS**

A lors même que le gouvernement confirme ses ambitions dans la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie, en multipliant par 2,3 l'éolien terrestre d'ici à 2028, les propos tenus par le président de la République à Pau en janvier, puis par la ministre de la Transition écologique et solidaire au Sénat en février, vont à rebours de cet objectif. Nous, acteurs de la transition énergétique et citoyenne, appelons le gouvernement à faire preuve de la cohérence nécessaire pour instaurer un climat serein sur l'éolien et assurer une transition écologique qui ne peut plus attendre.

Réseau de transport d'électricité (RTE), l'Ademe et l'association négaWatt le soulignent dans leurs scénarios : l'éolien, mature et compétitif, est indispensable à la transition énergétique. Le développement de l'éolien en France est soumis à la réglementation la plus stricte d'Europe. Exclu de certaines zones pour des enjeux de biodiversité, de paysage ou de patrimoine, l'éolien est fortement limité sur la moitié du territoire en raison de contraintes aéronautiques et radars. Enfin, c'est à la suite de l'analyse de l'étude d'impact de chaque projet par divers services de l'État, de la consultation des communes et d'une enquête publique qu'intervient l'autorisation du préfet. Bien évidemment, le développement de

l'éolien comme de toutes les énergies renouvelables doit aller de pair avec la préservation de la biodiversité et s'accompagner de politiques de sobriété et d'efficacité énergétique pour assurer la transition écologique.

Faciliter l'appropriation

Les sondages le montrent : le soutien à l'éolien se renforce. En 2018, 73 % des Français indiquaient en avoir une bonne image, 80 % pour ce qui est des riverains d'un parc éolien (Harris Interactive). En 2019, ils étaient 77 % selon OpinionWay. Il ne s'agit pas de nier les éventuelles craintes ou interrogations, mais de les comprendre pour les dépasser : c'est en donnant un réel pouvoir aux habitants dans le développement des énergies renouvelables que l'on en facilitera l'appropriation et donc l'essor.

C'est d'ailleurs tout le sens de la notion de « communautés énergétiques » récemment introduite dans le droit européen. L'heure n'est plus à la politique énergétique centralisée du siècle dernier, dont citoyens et collectivités étaient les grands absents. La nouvelle donne des renouvelables permet de les remettre au centre du jeu ; ils en sont demandeurs !

**TRIBUNE PARUE INITIALEMENT LE 3 MARS 2020
SUR WWW.LATRIBUNE.FR**

« Il faut agir en faveur des renouvelables dans le cadre d'un plan de relance »



ALEXIS MONTEIL,
RESPONSABLE DE
PROJETS ÉNERGIE
RENOUVELABLE AU CLER

Quels impacts la crise sanitaire a-t-elle eus en France sur le développement des énergies renouvelables (EnR) ?

La crise sanitaire a provoqué une baisse de la demande en énergie : les prix des énergies fossiles et de l'électricité ont fortement baissé et l'économie de l'énergie a ainsi été totalement bousculée. Dans ce contexte, les énergies renouvelables qui pâtissent déjà d'un sous-financement risquent de ne plus être compétitives, bien qu'elles fassent preuve d'une forte stabilité en ce début 2020 et que les coûts de production continuent de baisser. C'est pourtant grâce à leur compétitivité que les EnR bénéficient d'un contexte favorable dans les pays de l'Union européenne, même dans les pays plutôt conservateurs en la matière : aujourd'hui, elles sont une priorité politique à l'échelle du continent et c'est tant mieux.

Que faut-il faire pour faire face à cette crise ?

Pour éviter une relance « grise » fondée sur une hausse des consommations d'énergie dès la fin des mesures de confinement et une augmentation certaine des émissions de CO₂, il faut notamment agir en faveur des renouvelables dans le cadre d'un plan de relance ou de sortie de crise. Comme le souligne l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), la cadence des

appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) doit ainsi être respectée. *A fortiori* dans ce contexte, la trajectoire du Fonds chaleur doit être revue à la hausse pour soutenir la chaleur renouvelable et les territoires doivent être incités à investir sur des projets locaux pour s'engager sur la trajectoire *a minima* de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

La PPE et la Stratégie nationale bas-carbone parues en avril 2020 pourront-elles être utiles ?

Le CLER a exprimé ses craintes sur ces documents programmatiques. La crise sanitaire nous montre que les enjeux, les difficultés et les échéances énergétiques et climatiques ne font que se rapprocher, s'amplifier et s'accélérer. Avec des contraintes toujours plus fortes qui pèsent sur des décisions sans cesse repoussées. Si la question des objectifs est importante pour fixer un cap national compatible avec l'Accord de Paris, il est primordial de se donner plus de moyens pour respecter ces objectifs. Pour le moment, force est de constater que nous ne sommes pas à la hauteur ! Nous sommes très en retard sur les objectifs européens : la France est le deuxième plus mauvais élève de l'Union européenne en matière d'énergie renouvelable.

Malgré quelques avancées à saluer sur certains points dans la PPE, rien n'indique dans ces textes comment assurer le développement des énergies renouvelables à la hauteur de leur potentiel et des objectifs fixés, tant en matière de production à proprement parler que de cobénéfices pour la société et pour les territoires. Il y a pourtant bien des

choses à faire : simplifier les procédures administratives, rendre les mécanismes de soutien plus cohérents et stables, aligner les objectifs nationaux et régionaux pour mettre en œuvre de véritables stratégies territoriales...

Quel est le point de blocage le plus important ?

De manière générale, les renouvelables restent en France uniquement abordées sous l'angle des coûts. Or, il faut envisager la qualité des projets, le développement socio-économique des territoires, l'amélioration de la qualité de l'air et des eaux ou encore l'ancrage aux territoires. Aucune filière industrielle ne peut être évaluée uniquement sous l'angle du coût ! Les énergies renouvelables sont une chance pour les territoires et leur développement. Aujourd'hui encore, nos mécanismes de soutien incohérents, notre tropisme électrique et cet unique critère de compétitivité démontrent l'absence d'une notion d'ancrage territorial dans la vision française du développement des énergies renouvelables.

Le CLER participe-t-il à l'élaboration du plan de relance économique ?

Nous travaillons avec nos partenaires à ce que le plan de relance français et le projet de Loi de finances 2021 viennent apporter les moyens qui font aujourd'hui défaut, avec les propositions suivantes : développer des mécanismes de soutien adaptés à toutes les filières d'énergies renouvelables ; soutenir les territoires en leur donnant les moyens d'animation et d'ingénierie nécessaires au développement de projets ; soutenir l'énergie citoyenne et les communautés énergétiques pour asseoir l'essor des EnR dans les territoires. Enfin, le plan de relance européen comme la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027, avec déjà 55 milliards d'euros disponibles pour 2020-2021, sont également des opportunités pour faire plus et mieux en faveur des EnR électriques, thermiques et du gaz renouvelable.

LA FRANCE, CANCRE DES RENEUVELABLES

En 2020, la France aurait dû atteindre

23%
d'énergie
renouvelable dans
sa consommation
finale brute d'énergie
(32 % en 2030).



Actuellement,
elle a péniblement
atteint les

17%.



En Europe, seuls

12

États ont dépassé
cet objectif pourtant
contraignant. La France
et les Pays-Bas sont
les deux pays de l'UE
les plus en retard.

En France, les filières renouvelables les plus développées sont :



l'éolien



la filière biomasse solide
et déchets renouvelables



le biodiesel



les pompes à chaleur

Un plan de relance européen solidaire et vert ?

Fort de 1850 milliards d'euros, dont 750 milliards d'argent frais, le plan de relance de la Commission européenne présenté le 19 juin marque un tournant de l'Union vers plus de solidarité européenne. « *Mais les garanties pour la transition écologique ne sont pas encore réunies* », estime le

Réseau action climat. S'ils sont mal calibrés et orientés vers les industries du passé, ces investissements massifs pourraient nous enfermer dans une trajectoire climatique insoutenable pour les dix prochaines années, rendant inatteignable l'objectif de limitation de la température planétaire à 1,5 °C. Ce plan de relance doit au contraire engager les transformations de tous les secteurs, créant des emplois de qualité et accélérant la transition écologique.

Bâtiment : des réformes allant à l'encontre de l'efficacité énergétique

Dans une lettre ouverte au Premier ministre publiée le 9 juin 2020, le CLER et 17 autres organisations ont appelé le gouvernement à revoir d'urgence sa stratégie en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment. En voyant à la baisse

l'exigence des réglementations telles que la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), le diagnostic de performance énergétique (DPE) et le label Bâtiment basse consommation (BBC), l'État pourrait bien causer des dégâts graves et irréversibles ! Les mesures proposées aujourd'hui conduiraient notamment à une électrification massive des usages thermiques sans chercher forcément à réduire significativement les niveaux de consommation lors des rénovations.

7 millions de passoires à rénover en dix ans

Depuis 2016, les membres de l'initiative Rénovons ! formulent des propositions pour accélérer la rénovation énergétique du bâti en France. Leur objectif : en finir avec les logements passoires et résorber la précarité énergétique à l'aide de propositions concrètes. Cette coalition a présenté en mai un scénario et une feuille de route actualisés qui précisent les multiples bénéfices d'intérêt général (à la fois économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires) d'un investissement public massif en faveur d'un plan national de rénovation.

En savoir plus : www.renovons.org



LE POINT SUR...

L'obligation de rénovation énergétique des passoires

Les 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le climat ont adopté et rendu public leurs propositions le 21 juin 2020. Mesure phare de cette délibération : l'obligation progressive de rénovation énergétique globale des bâtiments à compter de 2024. Pour la mettre en œuvre, la Convention la conditionne à un système d'aides financières progressif permettant aux ménages très modestes d'engager des travaux, au déploiement d'un réseau de guichets uniques d'accompagnement dans tous les territoires, à la formation des professionnels et à la sortie accélérée du charbon et du fioul pour le chauffage.

Investissements rentables

Pour le CLER, cette mesure forte est indispensable, car il est dans notre intérêt à tous, et en particulier des plus précaires, de vivre dans des logements mieux isolés et moins polluants. Par ailleurs, elle aura des cobénéfices importants comme le démontre la dernière étude de l'initiative Rénovons ! (*Lire ci-contre*) publiée en mai 2020 : création de plus de 100 000 emplois en France, économie concernant les dépenses de santé (700 millions d'euros par an) et la facture d'énergie (10,8 milliards d'euros par an).

Selon ce scénario, les investissements massifs à engager aujourd'hui seront rentables à terme y compris pour les finances publiques (1,13 € de bénéfices pour chaque euro investi). Mais la route est longue pour que cette obligation de rénovation soit mise en œuvre et que la promesse du Président de reprendre les propositions de la convention

soit tenue. De nombreux arbitrages du gouvernement sur les réglementations en cours sont aujourd'hui loin d'être à la hauteur comme la réforme des étiquettes énergie et du diagnostic de performance énergétique, les aides financières insuffisantes et mal calibrées ou les modalités d'accompagnement des citoyens.

Décret et décence

Parallèlement, un décret introduira à partir du 1^{er} janvier 2023 un critère de performance énergétique minimale des logements (à paraître à l'automne) : un logement sera qualifié de « décent », d'un point de vue énergétique, lorsque sa consommation exprimée en énergie finale sera inférieure à 500 kWh/m²/an en France métropolitaine. Ce nouveau décret est une victoire, car il reconnaît qu'un logement passoire est impropre à la location à cause de ses mauvaises performances thermiques, de la vétusté de ses équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Des locataires pourraient enfin se retourner contre leur propriétaire pour exiger des travaux. Mais le seuil choisi est insuffisant, car il ne correspond même pas à l'étiquette G de performance énergétique qui caractérise pourtant une passoire ! Pour les professionnels de terrain, les logements visés n'existent quasiment pas (2 000 seraient concernés).

Pour que ce nouveau décret soit utile, il doit fixer le seuil au niveau des étiquettes F et G actuelles, et l'abaisser progressivement ensuite afin d'accompagner la mise aux normes des logements et l'avancée des travaux. Par ailleurs, il est fondamental que les travaux entrepris par les bailleurs ou les propriétaires occupants soient le plus performant possible (en visant le BBC à terme) et permettent de diviser *a minima* la facture énergétique par deux. Enfin, il doit prévoir des aides accrues pour financer le reste à charge des travaux pour les familles modestes. Des conditions impératives pour faire de cette mesure une réussite pour lutter contre la précarité énergétique, tout en réduisant les impacts sur le climat du secteur des bâtiments.

SPÉCIALE
ÉLU·E·S

Publications

Climat : les Régions à la manœuvre

Cap sur 2021. Lors des prochaines élections régionales, le rôle de Régions dans la transition énergétique et la lutte contre les réchauffements climatiques seront discutés. Le Réseau action climat prend de l'avance et publie 30 recommandations concrètes à mettre en œuvre dès maintenant dans le cadre du plan de relance post-Covid 19 à cette échelle. Cheffes de file de la planification territoriale, les Régions ont un rôle clé : elles suggèrent des objectifs à atteindre et accompagnent leur réalisation, flèchent les financements ou proposent des mécanismes administratifs et humains.

En savoir plus : www.reseauactionclimat.org/publications

Agir contre la précarité énergétique
au niveau local

Publication historique du réseau Rappel, *Focus Précarité énergétique* est parue en juin 2020 et propose un dossier consacré à la lutte contre ce phénomène à l'échelle locale. L'occasion de mieux comprendre la répartition des compétences entre collectivités et les mesures applicables aux échelles locales et régionales pour agir. Le tout agrémenté d'exemples inspirants, menés ou fortement soutenus par des collectivités territoriales. Damien Carême, député européen et ancien maire de Grande-Synthe (2001-2019), signe l'éditorial de ce numéro dans lequel il met en lumière la relation entre les inégalités sociales accentuées par la crise sanitaire du coronavirus, le logement et la crise climatique.

En savoir plus : www.precarite-energie.org

Rapport

La valeur locale des projets de transition

Au-delà de ses bénéfices environnementaux, la transition énergétique territoriale a un impact positif sur l'économie et l'emploi local.

Le chiffrage et la valorisation des bénéfices socio-économiques de la transition énergétique représentent ainsi un levier puissant de mobilisation des élus et acteurs économiques des territoires! Pour le démontrer, le CLER produit un rapport complet, à l'issue d'un précieux travail d'investigation mené pendant deux ans, disponible sur notre site Internet. Ce travail questionne les modèles dominants de développement des énergies renouvelables, des entreprises et de l'économie, et des territoires, et propose d'autres voies possibles, en s'inspirant du travail des collectivités pionnières membres du réseau des Territoires à énergie positive. Il apporte une pierre à l'édifice à construire, pour sortir à la fois de la crise sanitaire actuelle et des impasses dans lesquelles nous nous enfermions déjà avant cela.

A paraître en septembre 2020.

Formations

Destination Tepos

Solagro et l'Institut négaWatt ont développé Destination Tepos : à l'aide d'un tableur qui évalue la situation énergie-climat d'un territoire, puis d'un plateau et de cartes à jouer, cet outil permet de coconstruire son futur énergétique. Le CLER déploie une formation professionnelle d'une journée et demie pour s'approprier la démarche et être en mesure de l'animer. Les prochaines sessions auront lieu les 9 et 10 septembre et les 18 et 19 novembre 2020 à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Emplois de la transition

L'outil « Tete », développé par le Réseau action climat et l'Ademe, permet d'effectuer une estimation des emplois créés via des politiques de transition écologique à l'échelle d'un territoire pour chaque année d'ici 2050. Le CLER, en partenariat avec ces deux structures, participe à la diffusion de cet outil et propose aux élus de le découvrir et de se l'approprier (notamment sa nouvelle version parue en mai 2020) lors de sessions de formation. La prochaine session aura lieu le 13 octobre 2020 à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

D'autres stages peuvent être organisés sur demande, si le nombre de participants est suffisant.

En savoir plus : www.cler.org/association/nos-formations

Web-séminaire

Favoriser l'ancrage territorial des projets d'énergie renouvelable

Comment mobiliser largement tous les acteurs locaux autour d'un projet de production d'énergie renouvelable ?

Le 19 juin 2020, la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'association belge Apere (Association pour la promotion des énergies renouvelables) ont partagé leur expérience lors d'un web-séminaire organisé par le CLER, en partenariat avec Energy Cities. Collectivités, acteurs privés, collectifs citoyens et réseaux : l'implication de tous est déterminante pour que les habitants adhèrent au projet ! Cette session d'échanges est disponible en replay.

Rendez-vous à l'automne pour le prochain web-séminaire d'un cycle consacré aux énergies renouvelables citoyennes. Le prochain thème est « Développer les communautés énergétiques dans les territoires : quels bénéfices et quels leviers d'action ? »

En savoir plus : www.cler.org/rendez-vous/webinaires

AGIR

Retour sur nos rencontres 2020

Du 9 au 16 juin 2020, les adhérentes et adhérents du CLER ont participé aux rencontres annuelles du réseau. Une édition exceptionnelle composée d'une quinzaine d'ateliers et de réunions en visioconférences, dont une rencontre avec la Convention citoyenne pour le climat. Merci à tous les participants pour leur énergie et leur envie communicatives de porter nos valeurs de résilience et de solidarité. Aujourd'hui plus encore qu'hier, construisons le « monde d'après » et poursuivons nos efforts pour la transition énergétique!

Vous avez raté certains ateliers ? Tous les comptes-rendus sont en ligne sur notre site

Internet : www.cler.org/blog-adherents

Contribuez

Participez au prochain numéro de *Notre énergie* sur les femmes et la transition énergétique. Vous pouvez nous aider à construire ce dossier en nous suggérant des retours d'expérience venus du terrain, ou des interlocuteurs pertinents dans les territoires, et en apportant vos outils et bonnes pratiques à partager dans les pages Boîte à outils. Contributions, questions ou commentaires...

Contactez-nous à l'adresse : notre.energie@cler.org

AGENDA

Rencontres Tepos - Énergie et territoires ruraux

DU 23 AU 25 SEPTEMBRE 2020 AU MENÉ (CÔTES-D'ARMOR)

Chaque année, cet événement d'envergure nationale attire près de 500 participants pour s'informer, se former et débattre du déploiement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans les territoires. La manifestation présente plusieurs temps forts comme des retours d'expérience de pionniers sur le territoire national ou européen, des débats, des ateliers thématiques, des formations et des visites de sites exemplaires.

En savoir plus : www.tepos2020.fr

Connaître et mettre en œuvre un scénario négaWatt

LE 29 SEPTEMBRE 2020 À ALIXAN, GARE DE VALENCE TGV

L'institut négaWatt propose une formation dédiée aux décideurs du public et du privé et aux responsables de projets et de programmes énergétiques, environnementaux et de développement durable. Objectifs : donner des éléments fondamentaux de culture énergétique ; proposer une compréhension globale de la problématique énergétique française en se basant sur les analyses prospectives solides issues du scénario négaWatt ; et permettre aux acteurs socio-économiques d'acquérir les connaissances pour agir dans leur sphère d'action et d'influence en phase avec les analyses énergétiques.

En savoir plus : www.institut-negawatt.com



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Abonnez-vous

En 1995, le Réseau pour la transition énergétique publiait le premier numéro de sa revue CLER Infos. En 2019, cette publication change de nom et de format pour faire le récit d'une transition énergétique territoriale et donner la parole aux acteurs de terrain. Tirée à 1000 exemplaires, elle est proposée gratuitement aux structures adhérentes de notre réseau.

Pour la recevoir, contactez-nous ou accédez au mode d'emploi : www.cler.org/outils/publications